

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAGLAN**Nombre de conseillers**

- en exercice 15
- présents 15
- votants 15
- Pour 15
- Contre 0
- Abstention 0

DÉLIBÉRATION 010 -03-2026**Séance du Vendredi 20 mars 2026 à 20 heures 30**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire sortant

Date de convocation : 16 mars 2026

PRÉSENTS: DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie, CABIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel, LOMBARD Philippe, SIMON Moeata, LECLERCQ Déborah, BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand, MAURY Dominique, VERNET Thierry, RIVALLIE CHARBONNIER Emilie, PICADOU Karine, LOUBIERES BEYNEY Marie-Thérèse conseillers municipaux

Dominique MAURY est élue secrétaire de séance

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Monsieur Le Maire informe que l'adjoint administratif en charge de l'agence postale communale demande une mutation à compter du 1^{er} mai 2026.

Le Maire propose de créer un poste d'agent contractuel de droit public sur un emploi permanent de 17h30 à partir du 1^{er} mai 2026 et de faire un contrat à durée déterminée de 1 an, renouvelable, au grade d'adjoint administratif, catégorie C pour la fonction d'agent de l'agence postale communale.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICES (Nombre heures)	FONCTIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Agent de l'agence postale communale	C	1	1	17h30	Chargée d'accueil Agence Postale Communale
Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Secrétaire de mairie
TOTAL		2	2		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35h00	Agent de maitrise
Adjoint technique	C	1	1	28h00	Agent cantine scolaire
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe contractuel	C	1	1	28h00	Agent polyvalent des écoles et entretien
Adjoint technique contractuel	C	1	1	28h00	Agent d'entretien
TOTAL		4	4		

AR Prefecture

024-212401509-20260320-28_2026-DE
Reçu le 31/03/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/05/2026
- D'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Daglan, le 20 mars 2026

Le Maire,

Certifiée exécutoire

Reçue en Sous-Préfecture le :

Publiée le:

Le Maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.